

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mars 2019, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **AO-436** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est d'implanter une zone de stationnement interdit sur une distance de 5 mètres sur le côté est de l'avenue Rockland pour permettre un dégagement visuel à la sortie de la ruelle située au nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
- le règlement **AO-437** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de diminuer la limite de vitesse à 40 km/h sur la partie du chemin de la Côte-Sainte-Catherine entre l'avenue Vincent-D'Indy et la limite ouest de l'arrondissement.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 22 mars 2019

La Secrétaire de l'arrondissement,

Marie-France Paquet, avocate

